

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Procuration : 4

Votants : 27

L'an deux mille vingt trois

Le : **18 septembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **12 septembre 2023**

OBJET : D2023_6_9B

Agrandissement du cimetière
et construction d'une salle
des sports

Présents : BERTHELON Saskia, BOUCHERIT Daniel, BOURGADE Laure, BUISSON Michel, CHASLARD Brigitte, CHAUSSAT Christian, CORNELIUS Magali, DULAIS Nathalie, FORESTIER-BRUN Fabienne, GAUDILLIERE Michel, GERACI Fabien, GUERIN Sandrine, HELION Pascal, IMARD Catherine, JOUANNET Joël, LACOURARIE Séverine, MASSON Gilles, MOINARD BOUTENEGRE Murielle, MOUMANEIX Pascal, NARDOU Jean-Pierre, THOS Florence, URBAJTEL Patricia, VIEUILLE Robin, VRIET Laure.

Ont donné procuration : ROUHIER Daniel à BUISSON Michel, BRIANCON Jean-Pierre à LACOURARIE Séverine, MOREAU Dany à MASSON Gilles, VRIET Laure à DULAIS Nathalie.

Secrétaire de séance : MOINARD BOUTENEGRE Murielle

La SPL GAMA a travaillé sur l'extension du cimetière communal et a restitué un avant-projet aux élus, proposant deux hypothèses d'aménagement :

- hypothèse 1 : extension conservant une unité du cimetière et une logique urbaine
- hypothèse 2 : extension décentrée par rapport à l'enceinte historique, vers la rue du stade et proche des habitations

Les élus, lors de commissions de travail, ont souhaité retenir la première hypothèse. Cependant, l'annonce de la fermeture de la salle des sports de Champniers en 2024 impose d'ouvrir à nouveau le débat sur l'implantation du nouveau cimetière.

En effet, le club de tennis utilise de manière régulière la salle des sports de Champniers et la nécessité d'aménager un équipement qui permette aux joueurs de pratiquer leur activité l'hiver, sur la commune de BRIE, s'impose progressivement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- **d'émettre un avis favorable à l'hypothèse 2 concernant l'agrandissement du cimetière et où le 3^{ème} court de tennis serait construit entre le cimetière et le tennis**
- **d'autoriser un architecte à étudier deux options différentes : la couverture d'un terrain de tennis déjà existant et la réalisation d'un 3^{ème} terrain de tennis couvert.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 21 septembre 2023

Pour copie conforme :

En Mairie, le 21 septembre 2023

Le Maire,